

Actes de la Journée départementale de l'archéologie en Ariège.

Centre Jean Clottes, Parc de la Préhistoire,
Tarascon-sur-Ariège 3 juin 2023

Publication éditée par
La Société Préhistorique Ariège-Pyrénées
avec le concours du Conseil départemental
de l'Ariège et du Ministère de la Culture

Un hiatus peut en cacher un autre : l'apport des archives au récit de la reconnaissance de l'Azilien

**François Bon ¹, Yann Potin ²,
Marc Comelongue ³,
Marc Jarry ⁴, Céline Pallier ⁴
et Laurent Bruxelles ⁵**

p. 08 à 39

(1) Université de Toulouse Jean Jaurès, UMR 5608 TRACES

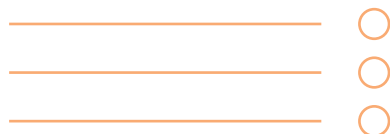
(2) Archives Nationales

(3) Toulouse Métropole

(4) INRAP, UMR 5608 TRACES

(5) CNRS, UMR 5608 TRACES

Introduction



Le Mas-d’Azil demeure le théâtre de l’un des épisodes les plus marquants de l’œuvre d’un préhistorien, aujourd’hui aussi illustre que mal connu : Édouard Piette. L’analyse de la séquence de la rive gauche de cette cavité, l’une des premières qui fut conçue dans une perspective géoarchéologique globale, le conduit en effet à identifier dès 1888 ce qui deviendra l’« Azilien », apportant ainsi une résolution à la question du fameux hiatus entre les temps paléolithiques et ceux, encore fort obscurs à ce moment-là, du Néolithique. C’est en préhistorien reconnu, mais résolument « amateur », que Piette était arrivé sur le site l’année précédente, fort d’une réputation forgée au gré de son exploration des remplissages archéologiques de nombreuses cavités pyrénéennes, celle d’un homme de terrain qui ne cesse de revendiquer la scientificité de son approche de géologue (Figure 1). Dans cette contribution, nous souhaitons justement revenir sur la démarche d’un pionnier stratigraphe, à qui il allait donc revenir d’offrir le stratotype achevant de bâtir la chronologie de la Préhistoire. Seul ? Pas tout à fait car, chemin faisant aux bords de l’Arize, nous rencontrerons dans son sillage d’autres protagonistes engouffrés eux aussi sous les voutes monumentales de cette caverne, à commencer par un certain Maury, pâtissier de son état et que rien ne semblait pourtant désigner, lorsqu’on l’imagine façonnant ses brioches au village, comme étant lui aussi un acteur-clé de cet épisode scientifique.



Figure 1 - Piette en homme de terrain, ses notes à la main, lors d'une session de travail sur la rive gauche du Mas-d'Azil en septembre 1890, en compagnie de Cartailhac (à gauche, de face) et de Ladevèze (à gauche, de profil). Cliché Cartailhac, plaque de verre, Fonds de l'Association Louis Bégouën.

La geste de Piette ou le récit d'une épopée stratigraphique

Si l'on en croit le texte destiné à la publication, demeurée inédite, des *Pyrénées pendant l'âge du Renne (PPAR)*, et qui forme son testament scientifique – soit une relecture a posteriori de l'itinéraire qui fut le sien, datée des dernières années d'une longue vie de préhistorien de fortune –, Piette déclare avoir été encouragé par Félix Régnauld à reprendre des fouilles dans les cavernes du Mas-d'Azil ; à la fin de 1885, alors qu'il achève ses recherches à Arudy, après une longue décennie à arpenter les cavernes et abris du piémont de la chaîne occidentale des Pyrénées, Édouard Piette cherchait une nouvelle station à explorer plus à l'Est.

Il se rend alors pour la première fois au Mas-d'Azil cette année-là et paraît d'emblée visiter les deux rives pour déterminer les meilleurs endroits à fouiller (Figure 2). En rive gauche, il croit découvrir l'existence des restes d'une forge, installée là selon lui afin de ferrer les chevaux lors de la création de la route une vingtaine d'années auparavant (entre 1857 et 1859), tandis qu'il note aussi l'épandage de déblais de salpêtriers. D'autres documents de sa main nous apprennent que ces derniers auraient en effet entièrement bouleversé certaines parties du site, ce qui explique sans doute que cette rive n'ait pas retenu de prime abord son attention. Durant les premières campagnes qui débutent deux ans plus tard, en 1887, il jette en effet son dévolu sur la rive droite, où il ouvre plusieurs chantiers, par tranchées successives, tandis qu'il ne semble nullement pressé de s'attaquer à la rive opposée, en dépit des appels en ce sens de son surveillant, Bladier. Piette, préoccupé par la conduite et la surveillance de ses chantiers en rive droite, réfrénait alors les ardeurs de celui-ci, motivées sans doute par les conditions beaucoup plus confortables qu'il y attendait – Bladier aurait en effet volontiers troqué l'obscurité humide de la rive droite (RD) pour l'air libre et l'atmosphère lumineuse de la rive gauche (RG).

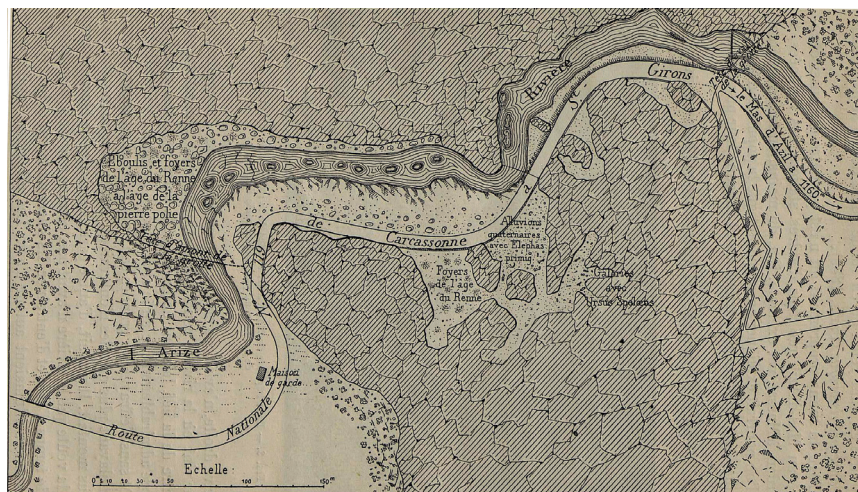


Figure 2 - Plan de la grotte du Mas-d'Azil telle qu'elle est représentée à l'époque de Piette (d'après Cartailhac, 1891). La rive gauche est légendée comme étant occupée par des « éboulis et foyers de l'âge du renne à l'âge de la pierre polie ».

Selon Piette, Bladier aurait été amené à précipiter les choses suite à l'intervention que Maury, pâtissier du Mas-d'Azil comme on l'a dit, y débuta, contre l'avis du Préfet de l'Ariège et de l'administration des Ponts et chaussées, qui verbalisa contre lui. Piette, magnanime, serait intervenu pour que Maury ne fût pas poursuivi. A la suite de cet épisode, Piette autorisa Bladier à faire une fouille en rive gauche, pendant 3 jours, aux alentours de mai 1888, agrandissant sans doute, d'après ce que l'on comprend du texte de Piette, le « trou » de Maury. Bladier, régisseur de ces fouilles depuis de nombreuses années, lui envoya comme d'habitude le fruit de ses recherches, dont l'intérêt décidait Piette à se rendre sur place dès que possible : parmi les objets recueillis, outre des harpons et d'autres instruments en os ou silex, la présence d'une série de galets peints piqua en effet au vif l'intérêt de Piette. Malheureusement, avant qu'il ait pu se rendre sur les lieux, des « *délinquants* » devaient le devancer, Miquel et Maurette, venus en compagnie du même Maury, élargissant encore le trou de ce dernier ; c'était ensuite au tour de Tibulle Ladevèze, notaire au Mas-d'Azil et fervent amateur de Préhistoire, d'y envoyer piocher deux de ses métayers, au grand dam là encore de Piette.

Si l'on en croit toujours les notes de ce dernier, voilà qu'il arrive enfin en personne au Mas-d'Azil en octobre 1888 pour y faire creuser une « *tranchée peu profonde* », implantée le long du « *cantonnement* » de Maury ¹. Dans les semaines suivantes, devant l'importance de sa découverte, il adresse en décembre 1888 une lettre à l'« Association pyrénéenne ». Rapidement publiée dans la toute nouvelle Revue des Pyrénées et de la France méridionale (Piette, 1889a), il y conclut que les galets peints qu'il vient d'extraire de la RG du Mas-d'Azil proviennent ainsi de « couches de transition entre l'époque magdalénienne et l'époque néolithique », comblant de la sorte « la lacune que divers savants ont signalée entre les temps quaternaires et les temps modernes ² » .

(1) D'après les archives Piette, elle aurait consisté en une tranchée implantée le long du cantonnement de Maury (« tranchée du 17 octobre 1888 »), laissant entre ces deux secteurs une berme de 1,30 m et occupant une surface de l'ordre de 5.50 x 9.30 dans l'axe nord-sud, venant au contact de la paroi. Notons que ces mesures entérinent sans doute un état d'achèvement intégrant des sessions ultérieures à celle d'octobre 1888, à commencer par les travaux menés durant l'été 1889 sur lesquels nous reviendrons plus loin. Précisons encore que, lors de cet épisode d'octobre 1888, les recherches semblent s'être arrêtées à la base de la couche azilienne.

(2) Voici la première description qu'il offre dans cette note de ces « *amas* » à galets peints : « Une tranchée que j'ai fait ouvrir sur la rive gauche de l'Arize (...) a mis à découvert, sous une couche néolithique, un amas magdalénien où les os de cerf commun remplacent ceux du renne. La tribu qui habitait cette station se livrait surtout à la pêche ; aussi y trouve-t-on des harpons en bois de cerf en grande quantité. Ces harpons, les silex qui sont assez nombreux, les flèches, à biseaux & les poinçons ont la même forme que ceux de l'âge du renne. Cependant, la faune est plus moderne. J'y ai recueilli du sanglier, du blaireau, du bœuf, du renard, du castor, du lynx & beaucoup de vertèbres & de mâchoires de poissons. Là on ne rencontre ni gravure, ni sculpture, mais des galets peints avec de la sanguine ».

Un peu plus tard au cours de l'hiver suivant, il commande à son surveillant, Bladier, de compléter les observations en examinant le contenu d'une épaisse couche de limons sur laquelle repose cet horizon. Il s'exécute sous la forme de « deux trous profonds dans des couches sableuses » (certainement au sein de l'emprise de sa tranchée d'octobre, même si cette précision n'est pas fournie), où il rencontre du mobilier magdalénien ³. Fort de ces nouvelles données, Piette enfonce le clou dans une note présentée le 25 février 1889 devant l'Académie des sciences pour être publiée dans ses comptes-rendus (Piette, 1889b), dans laquelle il conclut :

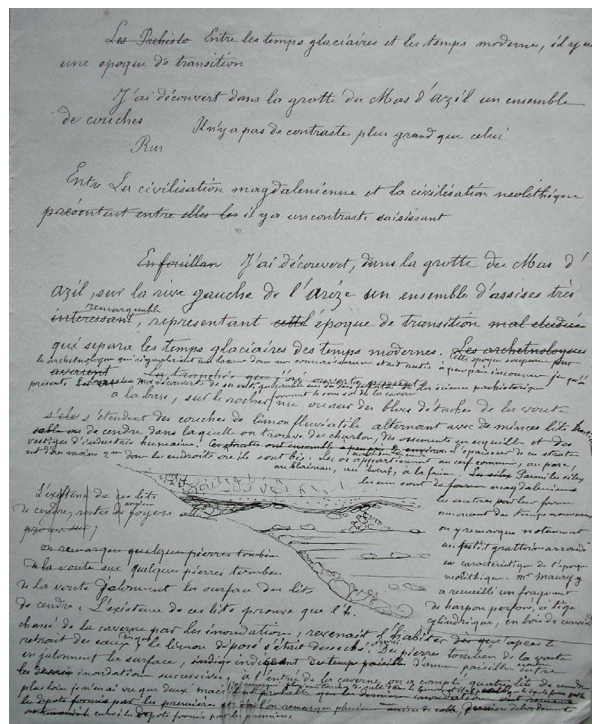
« [la coupe relevée en RG du Mas-d'Azil] nous fait connaître une époque de transition jusqu'à présent inobservée. Le dépôt vaseux [limons contenant des foyers magdaléniens] prouve que de grandes inondations, dues probablement à la fonte et au recul définitif des glaciers pyrénéens, ont mis fin à l'âge du renne. Les amas de cendre noire [futur Azilien] et de cendre blanche [futur Arizien] nous montrent les survivants de l'époque magdalénienne privés du bois de renne, matière première de la plupart de leurs instruments, vivant au milieu de la faune moderne, conservant d'abord leurs mœurs d'autrefois et tout ce qu'ils peuvent de leur outillage, habitant sur des amas d'os brisés. L'invasion des peuples néolithiques les surprend au moment où ils cherchent leur voie. Ils cessent peu à peu d'employer la chair des animaux comme combustible. Ils empruntent aux nouveaux venus leurs colliers de nacre et l'art de la poterie. Les assises mises à découvert dans la tranchée racontent l'histoire de la transformation d'une race et de son absorption par le peuple envahisseur » (Piette, 1889b, p.423-424).

(3) Opération décrite à Piette par Maury dans une lettre du 01/02/1889 (*cf. infra*). Notons que, à cette date, le mobilier recueilli dans les limons demeure décrit par Piette comme appartenant aux étages transitionnels entre le Magdalénien proprement dit et le Néolithique accompli. Ce n'est que plus tard qu'il l'attribuera pleinement au Magdalénien.

L'aboutissement de ce modèle et sa présentation devant la communauté scientifique viendront quelques mois après où, le 21 août, lors d'une séance du *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* tenu à Paris, et cette fois-ci en présence de la fine fleur des préhistoriens français et notamment de tous les protagonistes de la bataille du hiatus (à commencer par Mortillet et Cartailhac). Il définit sur la base de ses observations au Mas-d'Azil, observations qu'il a entretemps pris soin de faire corroborer par le jeune Marcellin Boule ⁴, son « époque de transition intermédiaire entre l'âge du renne et l'époque de la pierre polie » (Piette, 1891a ; Figure 3) ; simultanément, et sans attendre la parution des actes de ce congrès, il prépare une publication qui scelle ses idées et lui en assure la paternité (Piette, 1889c), tandis que le mobilier est par ailleurs présenté à l'exposition universelle de Paris tenue cette même année.

Figure 3 - (page suivante - haut) Brouillon de la communication de Piette au Congrès de Paris en 1889, dont le texte sera repris dans la publication mais pas le croquis stratigraphique (Piette, 1891a). Fonds Piette, bibliothèque centrale du MNHN de Paris.

(4) Boule prend la parole lors de cette séance pour confirmer que « M. Piette m'a invité à aller visiter le chantier établi sur la rive gauche de la caverne du Mas-d'Azil. Dès mon arrivée, notre savant collègue a bien voulu me confier la direction des fouilles. De sorte que j'ai pu vérifier avec soin l'exactitude de tous les faits qui viennent d'être communiqués au Congrès. J'ai fouillé moi-même pendant plusieurs jours et j'ai extrait des couches intactes plusieurs harpons perforés, plusieurs galets coloriés, un très grand nombre d'ossements, de coquilles et de silex taillés. Stratigraphiquement, il est incontestable que les couches archéologiques en question, véritables *amas de coquilles*, reposent sur un limon de rivière de plusieurs mètres d'épaisseur et postérieur aux couches de l'âge du renne de la rive opposée et qu'elles supportent des éboulis au milieu desquels on rencontre des haches polies. Paléontologiquement, ces couches sont caractérisées par les espèces actuelles, le *Cervus elaphus* étant l'espèce dominante. Je n'ai pas vu le moindre os de renne malgré tout le soin que j'ai apporté à reconnaître cette espèce. Au point de vue archéologique, j'ai été frappé de la ressemblance des objets de ce gisement avec ceux retirés, par M. Cartailhac et moi-même, de la couche supérieure de la grotte de Reilhac. Ce sont les mêmes petites lames à tranchant abattu, les mêmes petits racloirs et les mêmes harpons perforés. Dans notre *Étude de la grotte de Reilhac*, M. Cartailhac et moi avons émis l'opinion que « le hiatus séparant l'âge de la pierre taillée de l'âge de la pierre polie avait été ici de bien courte durée ». Nous étions loin de penser à ce moment, que les belles découvertes de M. Piette allaient éclaircir vivement cette fameuse question de l'*hiatus*. » (p. 209-210). Précisons que Piette et Boule ne se sont vraisemblablement guère croisés sur le terrain, si tant est qu'ils s'y soient même réellement retrouvés. En effet, les lettres adressées par le second au premier pour le prévenir de son arrivée (courriers du 23/07/1889) laissent entendre que Piette s'apprêtait à repartir lorsque Boule arrive ; or, nous savons que Piette n'a pu décaler son départ, car il a dû se rendre dès les premiers jours d'août à Pau au chevet de son frère mourant.



**Tableau 1 -
(ci-dessous)
Synthèse des
observations
fournies par
Piette lors de sa
communication
au congrès de
Paris d'août
1889.**

Synthèse des observations fournies par Piette lors de sa communication au Congrès de Paris d'août 1889

Stratigraphie (du haut vers le bas) :

- Blocs calcaire (couche épaisse).
- Cendres blanches, rubanées ou grises (Ep. : 0,45 mètre en moyenne ; 0,75 mètre maximum)
- Couche de pierrailles (à l'entrée ; Ep. : 0,7 mètre).
- Terre jaune ou grise tassée, paraissant être du limon mêlé de cendre (Ep. : 0,1 mètre).
- Cendres noires ou grises (Ep. : 0,7 mètre en moyenne ; 1 mètre maximum), emballant des blocs calcaire (surtout dans la partie supérieure).
- Surface des limons : pierres éparses détachées de la voûte.
- Limon fluviatile contenant de minces lits lenticulaires de cendres (Ep. : 2 mètres maximum). Pierres calcaires à la surface des foyers indiquant des phases d'interruption entre deux inondations. Quatre lits de cendres près de l'entrée, seulement deux vers l'intérieur.
- Rocher nu ou blocs détachés.

Contenu archéologique des couches décrites ci-dessus :

Niveau sommital de blocs calcaire : Galets polis et aiguisés en tranchant de hache, pierres polies (base) et haches polies (sommets) ; poterie (fragments de vase ornements à coup d'ongle) ;

Cendres blanches, rubanées ou grises : Coquilles d'escargots (*helix*) (pas de chien) ; tessons de céramique noire avec anse perforée (suspension) ; Poinçons ; Grains de collier en os ; Coquillages (dont dentales et pétoncles) ; éclats de silex d'allure magdalénienne (rares) et petits grattoirs arrondis comme pointes transversales néolithiques (pas de pierre polie) ; coquilles de noisettes (très abondantes) ; Calotte crânienne humaine.

Cendres grises ou noires : Cerf commun et Sanglier (les plus nombreux), Chevreuil, Bouquetin, Chèvre, Bœuf, Cheval, Lièvre, Castor, Blaireau, Fouine et autres petits carnassiers, poissons divers (abondants) ; dents humaines ; Silex d'allure magdalénienne et petits grattoirs arrondis néolithiques ; Poinçons, lisseurs et harpons plats perforés ovales en bois de cerf ; Tessons de poterie noire avec anse perforée pour la suspension (à l'entrée de la grotte) ; canines de cerf et coquillages marins perforés ; Grains de blé (trouvés par Boule) ; Galets peints.

Niveaux interstratifiés dans les limons fluviatiles : Cerf commun, Sanglier, Blaireau, Bœuf, Fouine (pas de Renne) ; Silex d'allure magdalénienne et petits grattoirs arrondis néolithiques ; Harpon perforé à tige cylindrique en bois de cervidé.

Dès lors, et même s'il poursuit quelques temps encore ses recherches en RD, c'est bien la rive opposée qui concentre toute son attention. Les campagnes s'y succéderont de 1890 à 1896, sous la forme de travaux de très grande ampleur, alimentant une série de publications parmi lesquelles, sur la question de l'Azilien, figure notamment le célèbre « Hiatus et lacune » (Piette, 1895b) ⁵. Mais revenons à la période initiale de 1888-1889. Au fil des différentes communications et articles qu'il propose alors, se dessine l'évolution de sa pensée et le cheminement de ses interprétations. Mais l'on mesure aussi certaines réécritures a posteriori autour de sa reconnaissance de ces étages de transition. Pour aller plus loin et tâcher de démêler les conditions réelles de cette découverte, il faut se plonger dans les archives à notre disposition. On y rencontre alors un personnage dont Piette fait peu de cas dans ses écrits, Maury ⁶, dont il est intéressant de chercher à restituer le rôle non seulement pour lui-même mais aussi, à travers les échanges qu'il eut avec Piette, pour le jour qu'il offre sur certains pans de la démarche méthodologique de ce dernier.

(5) D'après la relation qu'il donne de ses propres écrits dans les PPAR, il faudrait attendre 1895 et ses articles dans l'*Anthropologie* (« Étude d'ethnographie préhistorique ») et le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris* (celui sur « Une sépulture dans l'assise à galets coloriés du Mas-d'Azil » puis « Hiatus et lacune ») pour qu'il s'exprime de nouveau sur cette question. En fait, ce n'est pas tout à fait exact et, d'abord en 1891, il contribue par un texte intitulé « Notions nouvelles sur l'âge du renne » à un ouvrage d'Alexandre Bertrand, « La Gaule avant les Gaulois d'après les monuments et les textes », contribution dans laquelle ses recherches au Mas-d'Azil tiennent une place de choix et qu'un tel volume tend à consacrer ; ensuite, en 1892, il propose une communication sur ce sujet au Congrès de l'AFAS réuni à Pau (séance du 20 septembre). Pour mémoire, et afin d'achever ce tour d'horizon des publications que Piette dédie à la RG du Mas-d'Azil, rappelons ses livraisons de 1896 dans l'*Anthropologie* sur « Les plantes cultivées de la période de transition au Mas-d'Azil » ainsi que celle sur « Les galets coloriés » (article accompagné d'un supplément sous la forme d'un volume de planches), qui sera suivi en 1903 dans cette même revue de « Notions complémentaires sur l'Asylien », qui constitue son dernier texte publié sur ce site, si l'on excepte les pages qui y sont consacrées dans « l'Art pendant l'âge du renne » (1907), ouvrage posthume qui contient 5 planches de mobilier de la RG (69, 94 à 97, plus une poignée d'autres objets disséminés dans d'autres planches).

(6) A peine la communication au congrès d'août 1889 nous apprend-t-elle que le harpon perforé à tige cylindrique en bois de cervidé découvert dans les limons provient des recherches de Maury.

La parole des archives



P

armi les archives dédiées au Mas-d'Azil conservées dans le Fonds Piette déposé à la Bibliothèque centrale du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), identifié il y a quelques années par l'un d'entre-nous (YP), l'ensemble de loin le plus important concerne les opérations menées en RG,

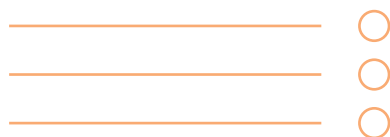
les documents permettant de relater la conduite des fouilles en RD étant à la fois moins nombreux et moins précis. Si l'on ne peut écarter l'hypothèse d'une plus forte dispersion des pièces liées aux fouilles de la RD, ceci reflète sans aucun doute l'investissement bien plus important qui fut celui de Piette dans ce secteur amont, auquel nous avons déjà fait allusion. Ces pièces d'archives se composent de plusieurs catégories de documents, dont les plus importantes sont tout d'abord ses propres carnets de notes, consignées en l'occurrence sur les pages de ses agendas, dont quatre nous sont parvenus (agendas 1889, 1890, 1891 et 1896). Ces notes livrent sur le vif diverses observations de terrain : croquis et descriptions stratigraphiques, mesures diverses visant à localiser les secteurs fouillés, précisions sur telle ou telle découvertes, etc., et constituent de la sorte une source primaire remarquable. Ces carnets de notes constituent naturellement la principale source d'information sur les phases de terrain auxquelles Piette assiste en personne, même s'il y relate aussi a posteriori certains épisodes intervenus entre ses divers séjours. Mais, pour suivre le déroulement des fouilles exécutées en son absence, il faut surtout tirer avantage des correspondances que lui adressent régulièrement son surveillant, soit encore Bladier en 1888-1889. Ce n'est que plus tard, en 1891, que celui-ci sera remplacé par Maury.

À cet égard, on peut louer la précision dont fait preuve ce dernier ; ses courriers offrent en effet une relation précise des opérations en cours, agrémentant assez fréquemment ses descriptions de schémas stratigraphiques et même de plans, ce qui est plus rare avec Bladier – lequel est sensiblement plus confus d'une façon générale. L'apport des recherches conduites par Maury est d'ailleurs illustré par un autre fonds complémentaire, correspondant sans nul doute à ses propres archives, récupérées plus tard par Breuil auprès des fils Maury avant qu'elles ne parviennent entre les mains de Raymond Lantier, qui finiront par être déposées à la bibliothèque de l'institut de France (où ce fonds a été identifié par l'un d'entre-nous, MC) ; grâce à ces archives étroitement complémentaires du fonds Piette conservé au MNHN, et même s'il ne fait guère de doute que toutes leurs lettres ne nous sont pas parvenues – certains courriers font allusion à d'autres que nous n'avons pas – la voix de Piette nous est ainsi en partie rendue grâce aux lettres conservées par Maury. Ces diverses séries de courriers permettent tout à la fois de suivre, même si cela reste de façon plus ou moins précise, le déroulement de certaines phases d'opération mais aussi l'envoi du produit des fouilles à Piette, les relevés de compte renseignant fidèlement sur les conditions concrètes d'exécution des travaux (nombre d'ouvriers, divers achats liés aux fouilles ou au conditionnement du matériel, etc.).

Les autres pièces d'archives à notre disposition parmi ce fond se composent de plusieurs relevés de coupes et de plans, ainsi que de nombreux papiers sur lesquels Piette a recopié, soit à partir de lettres adressées par Bladier ou Maury, soit à partir de ses propres carnets, des descriptions stratigraphiques. À ceci s'ajoutent enfin des brouillons de communications scientifiques et le texte inédit des PPAR, ainsi que des correspondances complémentaires, renseignant par exemple certains échanges avec Boule ou Cartailhac et plus tard Breuil. Concernant les relevés stratigraphiques, certains d'entre eux sont manifestement des documents de première main saisis face à la coupe, documents exceptionnels pour cette époque et qu'il est d'autant plus intéressant de comparer avec les versions mises au propre et destinées à publication. À ces archives principales conservées dans les fonds de la bibliothèque centrale du MNHN, et outre celles du fonds Lantier auquel il a déjà été fait allusion, s'ajoutent plusieurs autres corpus dont nous avons également pu profiter de la consultation : il s'agit en particulier de correspondances adressées par Piette à Cartailhac (Archives

municipales de Toulouse et Fonds de l'Association Louis Bégouën) ou aux responsables du Musée des antiquités nationales (MAN), Alexandre Bertrand et Salomon Reinach (Archives MAN), ainsi que des dossiers constitués par la Préfecture de l'Ariège (AD de l'Ariège) ⁷.

Du conflit à l'apaisement : les manœuvres de Maury pour amadouer Piette



A la lecture des courriers adressés par Maury à Piette, ainsi que de divers courriers entre le Préfet et chacun d'entre eux, l'enchaînement des événements est le suivant : à une date imprécise mais quoi qu'il en soit avant mars 1888 ⁸, Maury effectue en effet une opération de fouilles près de l'entrée, avec l'autorisation du propriétaire des lieux, Bonaventure Lourde, mais non de la préfecture, opération qui paraît bien être, en effet, la première en RG ⁹. Cette opération est conduite avec l'aide de ses fils et de quelques « déblayeurs ».

(7) Concernant les échanges de Piette à Cartailhac, auquel il relate à plusieurs reprises l'avancée de ses fouilles avec une certaine précision avant sa propre venue en septembre 1890, nous avons pu tirer partie non seulement des fonds conservés aux Archives municipales de Toulouse et par l'Association Louis-Bégouën, mais aussi d'un lot de lettres sans doute retranchées par Breuil et actuellement conservées dans les archives du MAN.

(8) Rien n'indique la date exacte de cette première opération ni sa durée, dont nous savons seulement qu'elle se déroule avant mars 1888 et alors que Bladier était encore présent dans la grotte, œuvrant alors pour le compte de Piette en RD.

(9) D'après divers courriers qu'il adresse au Préfet de l'Ariège au cours des mois de mars et avril 1888 afin de réclamer l'autorisation de poursuivre ses recherches, nous pouvons conclure que Maury fait des fouilles sur la propriété de l'un de ses parents, Bonaventure Lourde, le domaine de celui-ci correspondant à la « propriété de Roquebrune ». Maury précise à ce propos dans un courrier au Préfet en date du 16 avril 1888 que, à défaut de connaître « très exactement la limite de la propriété de [M. Lourde, il s'est] tenu assez près de l'entrée pour ne [se] pas risquer à empiéter sur un terrain qui ne lui appartenait pas ». Il prévoit d'ailleurs de faire venir un géomètre afin de borner cette parcelle qu'il entend continuer à exploiter.

Suite à cela, afin de continuer ses recherches, il tente entre mars et avril 1888 de régulariser sa situation et d'obtenir une autorisation auprès du préfet qui la lui refuse ou, plutôt, qui défend d'abord l'exclusivité pour Piette. La magnanimité de ce dernier à l'égard de Maury, tout du moins lors des premiers temps de leurs relations, mérite d'être sérieusement nuancée : comme le montre la lecture des échanges entre la Préfecture et celui-ci, alors que Maury, après qu'il ait été menacé le 02 mars 1888 par le cantonnier Géraud d'être verbalisé pour fouilles illicites, multiplie les courriers afin d'obtenir une autorisation en bonne et due forme, Piette fait de son mieux pour qu'elle lui soit refusée – et il y parvient ¹⁰. Le Préfet tente alors une médiation pour essayer d'accorder tout le monde : il les enjoint de prendre part à l'Association qu'il préconise entre Ladevèze, Seureau ¹¹ et la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts. Mais Maury ne semble pas vouloir y prendre part, proposant plutôt à Piette une collaboration entre eux seuls.

De fait, cette idée d'Association ne semble pas rencontrer beaucoup de succès tandis que, bon an mal an, Maury et Piette finissent par cohabiter en RG. Ainsi, dans un courrier du 17 mai 1888, Maury écrit à Piette que, sachant Bladier se consacrant 2 jours à sonder en RG, il lui a lui-même proposé de profiter de son propre chantier plutôt que d'en entamer un à côté ¹². C'est cette opération réalisée pour le compte de Piette qui, ayant livré d'après ce dernier les premiers galets peints, l'aurait décidé à se rendre sur place, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Il apparaît donc à l'évidence que, dès ce moment, déterminé dans sa volonté de poursuivre ses recherches, Maury essaye pour cela de travailler en bonne intelligence avec Piette et de déjouer les calomnies dont il se dit avoir été victime.

(10) En dépit du fait que Maury, à la lecture de ses courriers au Préfet, se montre un homme aussi instruit de ses droits, tenace dans ses intentions, qu'habile dans ses démarches, comme quand il argue que « la science n'est (...) le monopole de personne et [que] les commencements n'ont jamais été interdits » (lettre du 03 mars 1888).

(11) Maire du village voisin de Camarade.

(12) « Je savais que vous aviez fait essayer le gisement de la rive gauche. Mr Bladier me l'avait annoncé avant de le faire. Il voulait même se mettre à côté de mon chantier pour ne pas toucher à mon travail et je l'ai engagé à se mettre dans ma tranchée surtout ne devant y travailler que deux jours. »

La démarche porte ses fruits : quelques mois plus tard, en septembre 1888, Piette change d'attitude à son égard et demande à présent au Préfet d'autoriser l'association qu'il a conçue entre-temps avec lui. Sans doute a-t-il bien compris son intérêt à le faire, ne serait-ce que pour éviter tout litige avec le propriétaire d'une partie des terrains constituant la RG, ce parent de Maury l'ayant autorisé à y pratiquer des fouilles. Plus précisément, il se propose alors de « cantonner » celui-ci, tout en donnant des gages de bonne collaboration avec un chercheur local dont les habitants du Mas-d'Azil paraissent reconnaître la primauté sur cette partie du site. Précisons que Piette effectue alors simultanément une dernière tentative afin d'entraîner dans cette association la Société ariégeoise, s'adressant à cette fin au Dr. Dresch, ce qui aurait aussi l'avantage de la voir contribuer directement à l'enrichissement des collections départementales comme le souhaite le Préfet, mais cette démarche ne semble pas aboutir cette fois encore ¹³. Quoi qu'il en soit, c'est dans un climat apaisé entre Maury et lui que Piette arrive en octobre 1888 au Mas-d'Azil pour y faire pratiquer sous sa conduite la tranchée à laquelle il a déjà été fait allusion. Les archives n'ont pas enregistré le souvenir d'une rencontre entre les deux hommes à cette occasion, mais leur collaboration semble toutefois désormais scellée, expliquant le rôle que va à présent tenir Maury pour Piette.

Des interventions réalisées par Maury dans le courant de l'hiver 1888-1889, nous mesurons en effet l'importance aux yeux de Piette au travers de ses archives, lesquelles conservent en effet de nombreuses mentions des courriers que celui-ci lui a adressés. Cependant, les lettres en question ne sont pas conservées dans le fonds du MNHN, Piette s'étant sans doute contenté de consigner les informations jugées utiles par lui, avant de les détruire (Figure 4). Par ailleurs, comme nous l'évoquions plus haut, il nous manquait la voix de Piette lui-même, c'est-à-dire ses réponses à Maury, les questions et conseils qu'il ne pouvait manquer de lui poser ou de lui prodiguer.

(13) Lettre du 4/10/1888, AD de l'Ariège.

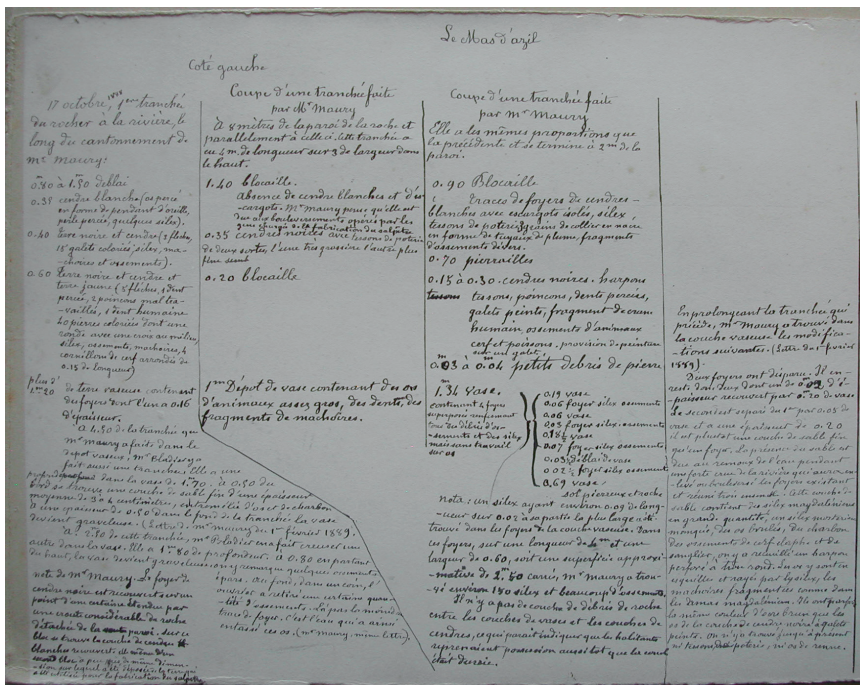
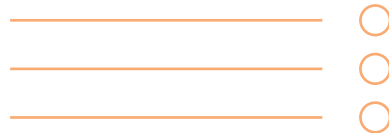


Figure 4 - Notes consignées par Piette à propos des stratigraphies rencontrées par Maury dans ses tranchées, comparées à ses propres observations menées en octobre 1888. Sans date. Fonds Piette, bibliothèque centrale du MNHN de Paris.

Fort heureusement, Maury lui-même avait conservé une partie de ces échanges, soit 5 lettres adressées à lui par Piette de décembre 1888 à avril 1889, ainsi que les brouillons de ses propres réponses (7) au cours de la même période. L'analyse de ces courriers conservés à la bibliothèque de l'Institut de France, si elle confirme parfaitement les informations que leur destinataire, Piette, en avaient conservé, permet toutefois de restituer bien plus fidèlement le rôle de Maury dans les premières restitutions de la séquence stratigraphique de la RG. S'il est certain que, dès octobre 1888 et le creusement en sa présence de sa propre tranchée, Piette a tout de suite perçu la portée de cette séquence, ainsi que l'atteste sa communication auprès de « l'Association pyrénéenne » déjà citée, ces correspondances illustrent en effet la richesse de l'échange d'informations entre les deux

hommes. C'est d'ailleurs bien Maury qui, le premier, et même si Piette n'en fait guère mention dans ses publications comme dans ses courriers à plusieurs collègues, comme par exemple dans sa lettre à Cartailhac du 03/02/1889 où il détaille la séquence relevée dans le « dépôt vaseux », lui fournit la première description des foyers magdaléniens contenus dans les limons sous-jacents à la couche azilienne de « cendres noires ». Outre cela, cette correspondance est un témoignage très précieux sur les méthodes de Piette et ses critères d'analyse. Le voilà même qui, devant les qualités d'observation et le sérieux appliqué par Maury à ses recherches, se fait pédagogue ; s'il ne lui livre pas toujours toute la portée de ses conclusions (il faut parfois savoir lire entre les lignes), il ne se contente pas d'en faire un informateur fiable, mais l'associe à ses réflexions, nous donnant ainsi à voir l'expression d'une pensée vivante. C'est cette pensée et le dialogue dont elle s'est nourri avec Maury que nous allons tâcher de restituer à présent.

De l'apaisement à la collaboration : le temps du dialogue entre Piette et Maury



Revenu à Angers où il a sans doute retrouvé son tribunal après la session de terrain d'octobre 1888, Piette s'adresse à Maury dans un courrier du 18/12/1888 pour lui demander d'interrompre ses recherches, afin de laisser intact le terrain qu'il souhaite montrer à une délégation de préhistoriens et de savants, de façon à asseoir ses vues sur la stratigraphie de la RG.

Il en profite pour lui asséner toute une série de questions, à travers lesquelles se dessinent ses premières interprétations des couches de « cendres blanches et à escargots » et de « cendres noires » ; cela concerne notamment le mobilier que Maury a pu y rencontrer (tessons de poterie, hache polie, éléments de parure, galets peints, ...), dont il lui demande de lui adresser un échantillon, comme cela a été convenu entre eux. A ce moment-là, son attention ne se porte pas encore sur les limons sous-jacents, mais se concentre sur les niveaux supérieurs qu'il interprète comme fournissant la charnière d'un âge du renne (dont le renne a disparu) et du Néolithique.

Maury lui répond quelques jours plus tard, le 23 ou le 24/12/1888, alors qu'il est très préoccupé par les préparatifs de Noël, pour lui décrire la séquence qu'il a rencontrée dans ses deux premières tranchées (T1 et T2 ; cf. *infra* et Figure 5). A l'évidence, il a reconnu dans ses grandes lignes la même séquence que Piette dans sa tranchée du 17 octobre, tout en notant que la couche de cendres blanches a été fortement altérée dans sa zone.

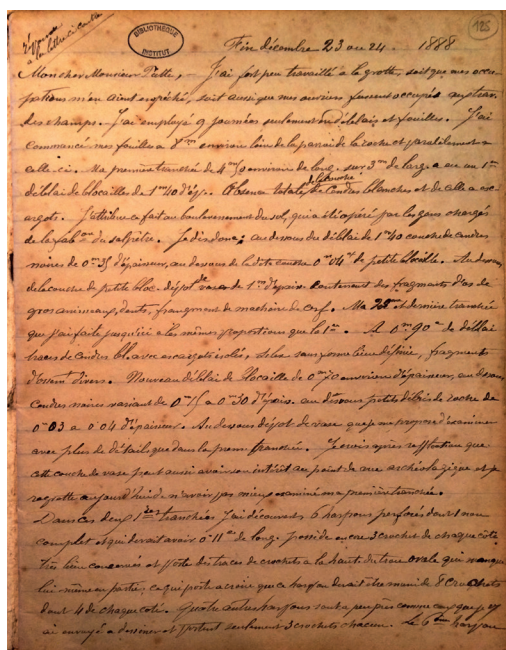


Figure 5 - Brouillon de la lettre de Maury à Piette en date du 23 ou 24 décembre 1888. Fonds Lantier, bibliothèque de l'Institut de France.

Il commence aussi, le premier semble-t-il, à s'intéresser aux limons sous-jacents. En ce qui concerne le mobilier rencontré dans la partie sus-jacente de la séquence, il évoque des harpons, des éléments de parure, un fragment de hache polie, des poinçons en os, des vestiges humains ou encore des fragments de bois de cerf, mais les seules catégories d'objets dont il se montre précis quant à leur provenance stratigraphique exacte sont les tessons de poterie, qu'il affirme venir des deux couches de cendres, et les galets peints, qui ne proviennent que de la noire. Piette, sans doute rassuré par les qualités d'observation de Maury et sur sa loyauté à son égard, l'enjoint en définitive à poursuivre ses recherches dans sa réponse du 11/01/1889, lui recommandant simplement de laisser des témoins qu'il puisse observer lui-même lorsqu'il viendra. Il se montre d'ailleurs plus pédagogue encore dans les conseils qu'il lui prodigue, comme dans la formulation des questions que soulève ce site, à l'image de ce commentaire :

« Le gisement de la rive gauche a pour la science un intérêt exceptionnel. Il nous donne les assises les plus récentes de l'âge du renne avec des galets coloriés, en contact avec les cendres blanches à escargots de l'époque néolithique qui les recouvrent. L'époque néolithique appelée par quelques auteurs âge de la pierre polie est le commencement de notre ère moderne. Il est donc important de ne mêler ni les silex, ni les ossements provenant des différentes couches ».

Il insiste aussi par exemple sur les couches de blocailles séparant les niveaux d'occupation, susceptibles d'être converties selon lui en durées écoulées entre les différentes phases de présence humaine, comme il revient de nouveau sur la question de la provenance stratigraphique des tessons de poterie, que Maury a rencontré dans les deux couches de cendres alors que Bladier non, ainsi que sur l'existence du niveau de blocaille entre elles que Maury décrit et pas Bladier. Il l'incite à aller discrètement observer le travail de ce dernier à l'occasion ; dès lors, nul doute que Maury devient le surveillant officieux de son surveillant officiel.

Enfin, il formule une hypothèse qui, même si elle trahit son erreur sur la nature exacte des limons, démontre toute son acuité quant à la séquence qu'il recherche : L'argile à ossements qui est sous la cendre noire ne correspondait-elle pas à celle dans laquelle Mr Filhol a trouvé les os de lions et d'ours des cavernes (en RD) ? Ou serait-elle formée par le remaniement d'une assise analogue ? Dans ce cas je ne désespérerais pas de voir, vers le milieu du gisement, les couches de l'âge du renne de la rive droite venir s'intercaler entre l'argile à ossements et les cendres noires à galets coloriés. Dès cette missive reçue, Maury y répond (le 14/01/1889), lui confirmant qu'il a bel et bien rencontré des tessons de poterie identiques dans les deux couches de cendres. Quelques jours après, le 23/01/1889, Piette répond à son tour à Maury, en lui demandant ou lui redemandant des précisions quant à la provenance stratigraphique de certaines des autres pièces qu'il lui a déjà fait parvenir ; son intérêt se porte alors en priorité sur le contenu de la « cendre blanche ».

Leurs courriers se croisent et, le même jour, c'est-à-dire 23/01/1889, Maury apporte de nouvelles informations sur l'avancée de ses fouilles et notamment sur la stratigraphie des limons, qu'il vient d'explorer dans sa deuxième tranchée (T2) ; il y a rencontré une alternance de dépôt limoneux et de niveaux de « foyers », au nombre de 4. Accompagnant sa lettre d'une description très précise de cette séquence, il lui livre des informations également assez fournies sur le contenu de ces niveaux, même si l'on comprend – ce qui sera confirmé par la suite –, qu'il n'a pas pris la peine de distinguer les pièces provenant des différents « foyers ». Par ailleurs, il lui indique avoir observé dans le secteur fouillé par Bladier une zone où les couches de cendres de la partie supérieure de la séquence sont chacune scellées par des blocs calcaires susceptibles de garantir leur conservation et leur intégrité. Piette réagit à cette lettre le 27/01/1889, en lui fournissant plusieurs croquis de pièces lithiques dont il demande à Maury de confirmer la provenance.

Parmi elles, et même si Piette les rapproche de formes qu'il qualifie de solutréennes, on croit reconnaître deux pointes aziliennes – au sujet desquelles, malheureusement, Maury ne répondra pas clairement, même si leur association à la « cendre noire » paraît vraisemblable compte tenu des détails qu'il donnera par la suite (Figure 6). Surtout, Piette se montre maintenant très intéressé par la stratigraphie des limons, lui demandant à présent de lui communiquer leur contenu.

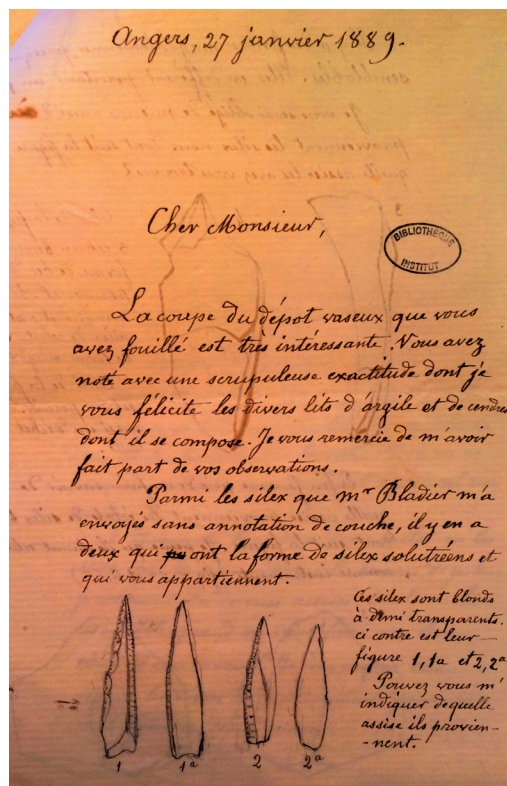


Figure 6 - Extrait d'une lettre de Piette à Maury en date du 27 janvier 1889, où il figure des pièces lithiques pouvant correspondre à des pointes aziliennes dont il cherche à identifier la provenance stratigraphique. Fonds Lantier, bibliothèque de l'Institut de France.

Avant d'avoir reçu cette lettre, Maury avait commencé à répondre le 29/01/1889 à celle du 23/01, déclarant à Piette que les remaniements des différentes couches de cendres et en particulier de la blanche, l'empêche d'être affirmatif sur la provenance précise des silex et l'on comprend que, même s'il essaye de satisfaire Piette, ses informations sont floues. En revanche, il répond (enfin) à la question du fragment de hache polie : celui-ci viendrait du niveau de pierrailles « à peu près à hauteur de la cendre blanche ». Pour les tessons, et même s'il réaffirme que des exemplaires identiques proviennent des deux couches de cendre, il reconnaît que seule la provenance de ceux « enveloppés de papier et annotés sur place » est fidèle, les autres ayant été mélangés en les lavant – il fait bien sûr là référence aux échantillons qu'il lui adresse. A la fin de ce courrier, il déclare d'ailleurs avoir reçu entre temps la lettre de Piette du 27/01 et, sans répondre aux questions qui lui sont posées dans celle-ci, il lui déclare mettre à l'envoi le contenu de ses trouvailles dans les limons et leurs foyers intercalés.

Quelques jours plus tard, le 01/02/1889, Maury écrit de nouveau à Piette, cette fois-ci pour lui fournir davantage de détails sur la stratigraphie des limons rencontrée dans sa deuxième tranchée (T2). Il insiste sur le rôle des inondations dont ces niveaux de « vase » sont la marque, ceci pouvant selon lui expliquer la perturbation voire la disparition localement des « foyers » qui y sont intercalés. Il lui joint aussi un plan de situation de sa tranchée et des deux de Bladier, plan dont aucune copie ne nous est malheureusement parvenue, précisant qu'il a atteint des profondeurs de 1,70 et 1,80 m de profondeur dans les limons ¹⁴.

Nous savons que Piette lui répond alors dans une lettre du 04/02/1889 qui n'est pas conservée, mais à laquelle Maury réagit le 07/02/1889. On comprend à sa réponse que Piette, après avoir examiné le mobilier provenant des foyers intercalés dans les limons que Maury lui a envoyé le 29/01, a dû l'interroger pour savoir desquels d'entre eux provenait telle ou telle pièce : pour toute réponse, Maury reconnaît avoir mélangé le contenu des 4 « foyers ». C'est alors que, pour se justifier, il se livre pour la première fois à une réflexion théorique où, convoquant notamment les écrits de Nadaillac, Evans ou D'Acy, il conclut que « les subdivisions que l'on a essayé de faire [de façon générale en préhistoire] n'indiquent rien d'une manière sûre », et qu'il vaut mieux se contenter de celles « des deux grandes divisions que sont l'époque de la pierre taillée et l'époque de la pierre polie ». Un passage mérite tout particulièrement d'être reproduit, qui illustre le peu de crédit qu'il accorde à certaines des différences susceptibles d'être pointées par Piette, tout du moins vis-à-vis des vestiges lithiques non retouchés :

« Au risque de provoquer quelques sourires à mon endroit à cause de mes observations au sujet des silex ou de leurs formes capricieuses, je demeure convaincu que, pour ce qui concerne les silex non retouchés je suis dans le vrai. Peut-être un jour essaierai-je d'en donner la démonstration par la pratique : je ne serais pas du tout étonné, après avoir acquis une certaine habileté de produire la plupart [des (...)] formes connues sans intention aucune de ma part de les produire. »

(14) Ces informations éclairent le contenu de deux courriers que Piette adresse à Cartailhac les 3 et 10 février 1889 pour lui décrire la séquence de la rive gauche, auxquels nous avons déjà fait allusion.

Malheureusement, nous ne savons si Piette a réagi à cette manière de voir, et de quelle façon (sans doute assez mal, s'il l'a fait...). A la fin de sa lettre, Maury lui dit avoir commencé à déblayer l'emplacement de ce qui va devenir sa troisième tranchée (T3), implantée cette fois-ci contre la paroi. Enfin, il l'informe avoir découvert un autre gisement livrant beaucoup de tessons de poterie « en faisant pratiquer en son temps un petit sentier pour descendre à la rivière », gisement qui se trouve peut-être à proximité sur les flancs du talus de la RG. Plusieurs semaines s'écoulent alors et il faut attendre le 04/03/1889 pour que Maury reprenne sa plume pour fournir à Piette la description de la stratigraphie de sa troisième tranchée. Il y a retrouvé sensiblement la même séquence supérieure que précédemment, même si l'épaisseur des couches varie, et s'est arrêté au sommet des limons.

Piette lui répond assez longtemps après, le 10/04/1889, pour lui demander de l'attendre avant d'entreprendre la fouille des limons, ce que Maury accepte bien volontiers ainsi qu'il l'exprime sans sa réponse du 18/04/1889 ¹⁵, par laquelle s'interrompt cette correspondance, tout du moins avant la session d'été qui verra Piette revenir sur le site procéder en personne aux observations dont la synthèse sera présentée au Congrès de Paris.

Simultanément, Piette écrit à Cartailhac dont il espère qu'il se rende sur les lieux en son absence à Pâques, afin qu'une excursion soit organisée. Comme nous l'avons déjà évoqué, Piette a en effet activement cherché à faire contrôler et admettre ses observations par la communauté scientifique, afin de leur assurer une complète reconnaissance. Il prend soin d'indiquer à Cartailhac qu'il a commencé à faire préparer pour cela une fenêtre de 32 m², soit 8 m de longueur depuis la paroi en direction de la rivière sur 4 m de largeur, où seuls 10 cm d'épaisseur d'éboulis supérieurs ont été conservés pour protéger les couches de cendres sous-jacentes. En vue de l'excursion, il suggère de poursuivre la préparation du terrain de la façon suivante : « découvrir le dépôt vaseux sur 8 m², l'amas à galets coloriés sur 16 m², et la partie supérieure des couches de cendre sur 8 m² » ¹⁶.

(15) « J'attendrai, comme vous le désirez, votre venue au Mas pour fouiller la couche de limon. Personne n'a rien touché à votre chantier de la rive gauche. Au reste l'endroit le plus essentiel est encore assez garanti par les blocs qui le recouvrent. Plus au large c'est plus à nu, mais personne n'y a rien touché ».

(16) Le croquis qui accompagne cette description confirme qu'il projette donc d'établir une tranchée depuis la paroi, avec la mise à nu en escalier en direction de la rivière des couches concernées, afin d'en faciliter la lecture (lettre du 31 mars 1889 de Piette à Cartailhac).

Nous savons que cette excursion n'aura en définitive pas lieu et que, selon toute vraisemblance, les choses demeureront ainsi avant que Piette ne reprenne lui-même les travaux dans le courant de l'été 1889, avec le concours de Boule (Figure 7) ¹⁷. La venue de ce dernier a été commanditée par Gaudry, que Piette avait d'abord invité : ne pouvant se déplacer, il avait enjoint son jeune collègue et disciple, alors secrétaire de la Société géologique de France, de le faire à sa place. C'est de nouveau grâce à un courrier à Cartailhac, celui-ci en date du 21 juillet 1889 et tandis que Piette est à présent sur le terrain, que nous avons accès à une vivante illustration de ses recherches estivales :

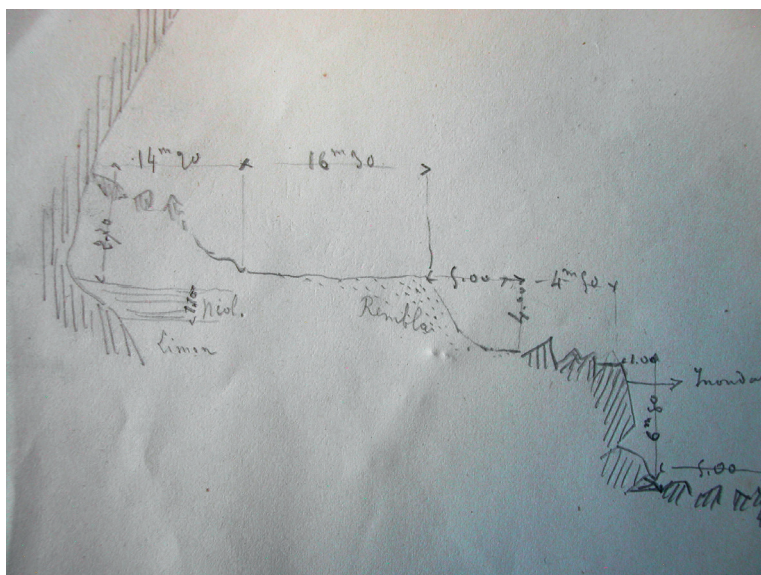


Figure 7 - Détail du profil de la rive gauche levé par Boule en août 1889. Fonds Piette, bibliothèque centrale du MNHN de Paris.

« Voici le bilan de la fouille d'hier et d'avant-hier [sachant qu'il écrit un dimanche] : 11 galets coloriés, 6 harpons perforés, 4 poinçons en os, des silex, 1 crane humain écrasé ayant appartenu à la race néolithique, des parois épaisses, son menton saillant, son apophyse gény bien développée ne laissent

(17) Son agenda de cette année 1889 consigne une bonne demi-douzaine de relevés de coupes, dont aucune n'est toutefois précisément localisée. Parmi elles, figure celle-ci dont il reproduira mot pour mot la description au cours du congrès d'août 1889 : (de bas en haut) « Sédiments fluvial. 2 m au maximum [/] conglomérat à galets ayant au plus 1 m d'épaisseur et 0.65 0.70 en moyenne [/] Terre tassée 0.10 [/] Couche à escargots 0.75 au maximum. 0.45 en moyenne » (inscrite à la page des 13-14 mars de l'agenda 1889).

Rapport de fouilles par contumace des recherches effectuées dans le « cantonnement » Maury



La première tranchée (T1) réalisée par Maury était implantée sur une surface de l'ordre de 12 m², sous la forme d'un rectangle de 4 m (ou 4,5 m) de long et 3 m de large, la longueur étant parallèle à la paroi, sa limite nord étant distante de 8 m de celle-ci. Sans doute cette tranchée est-elle réalisée à proximité de son premier « trou » et peut-être même l'englobe-t-elle, mais nous n'en avons pas la preuve d'après les archives. Quoi qu'il en soit, sur l'ensemble de cette surface, il semble s'être d'abord arrêté à la surface des limons, dans lesquels il aurait ici faiblement pénétré ensuite (et peut-être pas sur toute la surface).

La deuxième tranchée (T2), d'une surface identique à la précédente, se situe dans le prolongement de la T1 en direction de la paroi. Cette fois-ci, nous possédons davantage de précisions sur la succession des opérations : après l'enlèvement de l'ensemble des remplissages jusqu'à la surface des limons, il a ensuite procédé à une tranchée d'environ 1,30 m de profondeur à l'intérieur de ceux-ci, mais sur une surface plus limitée de 4,5 m sur 0,60 m de large seulement. C'est ici qu'il décrit pour la première fois la succession de 4 « foyers » rencontrés dans les limons.

La troisième tranchée (T3) est implantée entre la T2 et la paroi, soit sur une surface de 2 m de large pour, semble-t-il, toujours la même longueur de 4 à 4,5 m. Après avoir extrait les remplissages en s'arrêtant de nouveau à la surface des limons, il semble avoir attendu la venue de Piette pour entreprendre leur exploration, sans que les archives précisent si celle-ci fut ou non réalisée sur toute la surface ou si, à l'instar de la T2, une portion seulement de cette dernière fut concernée. Une description consignée dans l'Agenda 1889 de Piette, à laquelle nous avons déjà fait allusion, se rapporte à cette tranchée (cf. Figure 8).



Figure 9 - Le « cantonnement Maury » mis au jour en 2022, où l'on reconnaît notamment la surface des limons (de couleur jaune clair) transgressée par deux sondages correspondant aux tranchées 2 et 3 de Maury ; en arrière-plan, les secteurs fouillés par Piette recouverts des déblais Péquart, dont une partie de l'excavation est visible à droite. (Cliché F. Bon).

Au total, les fouilles réalisées par Maury auraient donc porté sur une surface de l'ordre de 32 m², soit 8 m selon un axe perpendiculaire à la paroi et 4 (ou 4,5) m selon l'axe parallèle à celle-ci. L'ensemble des dépôts sus-jacents aux limons y a manifestement été extrait, tandis que des saignées plus étroites ont été pratiquées à l'intérieur de ceux-ci. Notons que ces données ne coïncident pas parfaitement aux mesures consignées ultérieurement par Piette dans ses archives (vers 1891), qui nous parle d'un « cantonnement Maury » occupant une surface de 6,30 m x 6,65 m (la première mesure étant la longueur, prise selon un axe parallèle à la paroi, soit est-ouest) et dont la limite orientale serait à 9,50 m de l'entrée ¹⁹. Il est possible que ces différences soient dues au fait que les mesures prises dans l'axe perpendiculaire à la paroi (8 m pour Maury, 6,30 m pour Piette) sont sans doute influencées par la morphologie de celle-ci (tout dépend en effet à quelle hauteur a été prise la mesure par l'un et par l'autre) tandis que, dans l'autre axe, son élargissement (4 ou 4,5 m pour Maury contre 6,65 m pour Piette) traduit un état ultérieur d'avancée des recherches – car nous savons que Maury a continué à travailler dans son « cantonnement » après 1889.

Quoi qu'il en soit, d'après les données réunies par Maury en 1888-1889, l'épaisseur de la séquence qu'il explore dans cette zone paraît être en moyenne de l'ordre de 3,40 m depuis le sommet de la blocaille supérieure jusqu'au sol rocheux (là où il a été atteint). Elle se compose grosso-modo, du haut vers le bas, de dépôts que nous proposons d'interpréter ainsi d'après les archives : Horizons protohistoriques et néolithiques (1,40 m d'ep. max de niveaux blocailleux plus ou moins perturbés) / Mésolithique (0,20 m d'ep. max de cendres blanches) / Blocaille (0,70 m d'ep. max.) / Azilien (0,35 m d'ep. max de couche noire) / Blocaille (0,15 m d'ep. max.) / Magdalénien (1,49 m d'ep. max de limons avec 3 ou 4 foyers interstratifiés) / sol rocheux.

Notons que, en comparaison avec les séquences relevées ultérieurement plus à l'ouest par Piette, il existait semble-t-il ici un épais niveau de blocaille entre l'Azilien et les cendres blanches que nous proposons d'attribuer au Mésolithique (c'est cet horizon blocailleux auquel Piette accorde une certaine importance, parmi les questions qu'il souhaite soumettre à la

(19) Naturellement, pour interpréter précisément cette mesure, il faudrait déterminer ce que Piette désigne comme l'entrée... En ce qui concerne le premier secteur des fouilles Maury, l'ingénieur des Ponts et Chaussées nous apprend seulement que cette fouille est localisée à 80 m environ de la « tête amont », sans plus de précision.

délégation qu'il appellera de ses vœux à l'issu de sa propre intervention, en octobre 1888). Maury apporte aussi à Piette l'information selon laquelle « Le foyer de cendres noires est recouvert sur un point d'une certaine étendue par une croute de roche considérable détachée de la paroi. Sur ce bloc se trouve la couche de cendres blanches recouvertes elles-mêmes d'un second bloc à peu près aussi important que le premier et enfin sur ce dernier bloc a été déposé de la terre qui a été utilisée pour la fabri[cation] du salpêtre » (lettre à Piette du 23/01/1889).

Tableau 2 - Synthèse des observations fournies dans ses courriers par Maury à Piette à propos de ses trois tranchées.

1 ^{ère} tranchée (T1)	2 ^{ème} tranchée (T2)	3 ^{ème} tranchée (T3)	Fouilles de Mr Maury
Lettre de Maury à Piette du 23 ou 24/12/1888	Lettres de Maury à Piette du 23 ou 24/12/1888, 23/01/1889 et 01/02/1889	Lettre de Maury à Piette du 04/03/1889	Synthèse dressée par Piette dans ses archives
Près le tas de pierre du côté de la rivière Exécutée à 8 mètres de la paroi et parallèlement à celle-ci	Au milieu Pour arriver à la paroi, il ne reste plus que 2 mètres de largeur après cette tranchée	Près muraille Maury décrit en effet sa dernière tranchée comme étant contre la paroi.	- 9.50 entre l'entrée et la limite Est de Mr Maury ; - 12.50 de partie non fouillée à l'Est (en direction de l'entrée) - 13 mètres entre la limite Est de Mr Maury et la limite Ouest de la tranchée d'octobre 1888
4 ou 4m50 de long (selon un axe parallèle à la paroi) sur 3 de largeur	(« même dimension que T1 ») 4 ou 4m50 de long sur 3 m de largeur, avec approfondissement dans les limons sur une surface de 4 ou 4.50 x 0,60 mètres	(« même dimension que T1 ») Elle semble toutefois, d'après Maury, ne faire que 2 m de large	« Cette fouille avait 10 ou 11 mètres » (?) 6.30 de longueur (d'Est en Ouest), pour une largeur de 6.65
- 1.40 blocaille	- 0.90 blocaille	- 0.95 Terrain bouleversé	- 1.35 de blocailles*
- Absence totale de la couche de cendres blanches et de celle à escargots (bouleversés selon lui par les salpêtriers)	- 0.04 Traces de cendre blanche - 0.70 blocaille	- 0.20 Cendres blanches - 0.50 Déblai	- 0.15 cendres grises - 0.20 blocaille
- 0,35 couche cendres noires	- 0.15-0.30 cendre noire	- 0.15 cendre noire	- 0.20 couche noire
- 0.04 petits débris de roche	- 0.03 à 0.04 petits débris de roche	- 0.15 débris de roche	
- 1 m vase	- 1.34 m vase (avec 4 fins niveaux de foyers interstratifiés, qui localement n'en forment que 2) Dans le détail, cela donne : 0.19 de vase 0.06 foyer 0.06 vase 0.03 foyer 0.18,5 vase 0.07 foyer 0.03,5 vase 0.02,5 foyer 0.69 vase - Sol pierreux et roche	- Vase avec 3 foyers au lieu de 4	- 1.49 vase avec 3 foyers interstratifiés - Rocher de la grotte
<u>Blocaille supérieure</u> : Fragment de crâne et mâchoire humaine, fragment de hache polie, poinçons à douille, tessons, racloir poli, galets aiguisés et polis au bout, galets avec vestiges de peinture <u>Cendres blanches ou grises</u> : escargots, silex, tessons (pas dans la tranchée 3), grains de colliers en nacre en forme de tuyaux de plume (tranchée 2) <u>Couche noire</u> : Harpons à trou ovale, poinçons, galets peints, outils magdaléniens, fragment de crâne humain, dents percées, cerf, porc, tessons (pas dans la tranchée 3), corne de cerf aiguisée de 28 cm (tranchée 3) <u>Limon</u> : dans la tranchée 2, il a été trouvé dans les 4 foyers interstratifiés dans les limons, et sur une surface de 4 x 0,60 mètres, 150 silex, 2 mâchoires de cerf et un harpon à trou rond dans le plus profond			

* Cette description provient de l'Agenda 1889, où elle est attribuée à « Mr Maury contre la paroi ». Il est très vraisemblable que ce document corresponde au relevé de la T3 de Maury effectué par Piette dans le courant de l'été 1889.

Appendice : à la recherche des traces sur le terrain du cantonnement Maury



Les fouilles récentes initiées dans cette zone en 2020 ont montré que la conservation différentielle des secteurs de fouilles anciennes a, par chance, largement épargné le « cantonnement » Maury. En effet, autant les larges zones explorées par Piette ont été partiellement tronquées par les fouilles ultérieures des époux Péquart ou bien recouvertes par des monceaux de déblais toujours par ces derniers, les rendant ainsi en grande partie inaccessibles, autant le secteur Maury demeure pour l'essentiel visible. Lors de l'opération de terrain conduite au cours des dernières années sous la direction de l'un d'entre-nous (MJ), nous avons ainsi pu dégager, par l'enlèvement de déblais superficiels, une plateforme correspondant sans nul doute à l'emplacement du « cantonnement » en question.

Si celui-ci a également été partiellement tronqué au nord par les interventions ultérieures des Péquart (dans la zone de la T1, englobée dans leurs fouilles), il demeure une large surface où l'on observe :

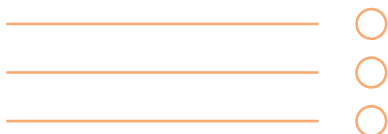
- une limite est correspondant à une coupe sub-verticale aménagée dans toute l'épaisseur des niveaux postérieurs aux limons ; contre la paroi, on y observe l'emprise d'une ancienne tranchée, antérieure aux fouilles anciennes et qui pourrait être imputable aux activités des salpêtriers (ceci renvoyant à des perturbations effectivement signalées par Maury).

- une limite ouest correspondant à un volumineux bloc détaché de la paroi qui repose sur la base du niveau azilien ; il pourrait correspondre à la « croute de roche » (ou à son équivalent latéral) évoquée comme nous l'avons vu par Maury.

- entre ces deux limites, s'étale une surface arrêtée au sommet des limons ; cette surface est transgressée par 2 tranchées étroites à l'intérieur de ces derniers (Figure 9). La plus éloignée de la paroi est, à l'évidence, à l'emplacement de la T2 de Maury (4,2 x 0,9 m pour 1,10 m de profondeur) ; celle contre la paroi est donc la T3 et, plus précisément, la portion de fouille réalisée, sans doute avec Piette, à l'été 1889, à l'intérieur des limons (3,2 x 1,2 m, profondeur inconnue). On notera qu'ils ont pris la peine de maintenir, entre ces portions de tranchées profondes T2 et T3, une berme de sédiment conservant ainsi la stratigraphie observable dans les limons.

À ce jour, nos interventions se sont limitées à une rectification de la coupe orientale afin d'en lever la séquence, ainsi qu'au déblaiement de la moitié ouest de la tranchée T2 à l'intérieur des limons, afin là aussi de lever la séquence ; ceci, notamment, pour guider la progression d'un sondage de 2 m² implanté le long cette tranchée à l'intérieur des limons, où nous sommes à notre tour à la recherche des plus récents niveaux magdaléniens de la RG. Le résultat de ces opérations est encore trop préliminaire pour donner lieu à une publication et nous nous en tiendrons à ce signalement pour l'instant. Mais nous pouvons d'ores et déjà conclure que notre œil y croise, sur le même terrain et face aux mêmes coupes, sculptées de leurs coups d'outils, les regards de Piette et de Maury, démontrant l'acuité qui fut la leur pour y reconnaître l'Azilien et, pour Piette, concevoir toute la portée de cette découverte.

Bibliographie



CARTAILHAC É., 1891. « Les fouilles de M. Ed. Piette dans la grotte du Mas-d'Azil (Ariège) », *L'Anthropologie*, p. 141-149.

CARTAILHAC É., BOULE M., 1889. *La Grotte de Reilhac (Causses du Lot) : étude ethnographique, étude géologique et paléontologique*, Lyon, Pitra Aîné, 69 p.

PIETTE É., 1889a. « La peinture sur galets à l'époque magdalénienne », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 1, n°1, p. 130 (lecture d'un courrier du 18/12/1888).

PIETTE É., 1889b. « Un groupe d'assises représentant l'époque de transition entre les temps quaternaires et les temps modernes », *Compte-rendu des séances de l'Académie des sciences*, t. CVIII, p. 422, séance du 25 février 1889.

PIETTE É., 1889c. *Les subdivisions de l'époque magdalénienne et de l'époque néolithique*, Brochure in-8° de 25 pages, Imprimerie Burdin, Angers.

PIETTE É., 1891a. « L'époque de transition intermédiaire entre l'âge du renne et l'époque de la pierre polie », in *Compte-rendu de la 10^{ème} session du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, Paris, séance du 21 août 1889*, Paris, Ernest Leroux, p. 203-209. Suivi d'une discussion dans laquelle interviennent : MM. Boule (qui donne des détails de sa récente visite sur le site), de Mortillet, Piette, Capitan, Jacques et Cartailhac (discussion : p. 209-213).

PIETTE É., 1891b. *Notions nouvelles sur l'âge du renne*. Brochure in-8° de 25 pages, annexée à un ouvrage d'Alexandre Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois*.

PIETTE É., 1892. « Phases successives de la civilisation pendant l'âge du renne, dans le Midi de la France et notamment sur la rive gauche de l'Arise (Grotte du Mas-d'Azil) », Brochure in-8° de 6 pages, *Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de Pau, 21^e session*, p. 649.

PIETTE É., 1895a. « Études d'ethnographie préhistorique. I, Répartition stratigraphique des harpons dans les grottes des Pyrénées », *L'Anthropologie*, t. VI, n°3, p. 276-292.

PIETTE É., 1895b. « Hiatus et lacune. Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. VI, IVe série, p. 235-267.

PIETTE É., 1895c. « Une sépulture dans l'assise à galets coloriés », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. VI, IVe série, p. 485.

PIETTE É., 1896a. « Études d'ethnographie préhistorique. II, Les plantes cultivées de la période de transition du Mas-d'Azil », *L'Anthropologie*, t. VII, n°1, p. 1-17.

PIETTE É., 1896b. « Études d'ethnographie préhistorique. III, Les galets coloriés du Mas-d'Azil », *L'Anthropologie*, t. VII, n°3, p. 385-427. Article accompagné d'un supplément composé d'un album de planches intitulé : Les galets coloriés du Mas-d'Azil (25 planches en chromolithographie gravées par M. Pilloy).

PIETTE É., 1903. « Études d'ethnographie préhistorique. VI, Notions complémentaires sur l'Asylien », *L'Anthropologie*, t. XIV, p. 641-653.

PIETTE É., 1907. *L'art pendant l'âge du renne*, Paris, Masson, 112 p. et 100 planches